

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2016

Date	Intitulé	N°			
20/10/16	Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 15 septembre 2016	D	2016	-	102
	Modification du tableau des effectifs	D	2016	-	103
	Liste des emplois bénéficiant d'une concession de logement pour nécessité absolue de service	D	2016	-	104
	Avenant n°3 au marché PI-13-12 : « Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multi-activités au gymnase du Raquin »	D	2016	-	105
	Avenant n°1 au marché T-15-07-08 : « Construction d'une salle multi-activités au gymnase du Raquin » - Lot n°8 : « Électricité »	D	2016	-	106
	Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône	D	2016	-	107
	Convention de subvention annuelle à intervenir entre la Métropole de Lyon et le Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Chassieu pour l'année 2016	D	2016	-	108
	Demande de subvention d'investissement à la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour la réhabilitation et l'extension du bâtiment communal accueillant la structure multi-accueil « Pirouette »	D	2016	-	109

Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le vingt octobre à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 27

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS,
Maire

Date de convocation : 14/10/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Michel POËT, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Marie-Agnès CHAPGIER, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Laurent PRIMAULT donne pouvoir à Jean-Pierre DANGLEHANT, Patricia LASANTÉ donne pouvoir à Gérard ARNAUD, Geneviève BARBERON donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Thierry GARDETTE donne pouvoir à Bernard DECHENAU, Annie CHAUVE donne pouvoir à Colette GACHE, Nicolas CLAISSE donne pouvoir à Alain MUTZIG

Absentes : Sabrina REINHART, Anna AGOSTHINO GABRIEL

Secrétaire de séance : Sylvaine COPONAT

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 15 septembre 2016

Délibération n° : 2016_102

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 20 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville fonctionnelle et institutionnelle en date du 03 octobre 2016,

Vu le procès-verbal annexé à la présente,

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 15 septembre 2016 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux conseillers municipaux le vendredi 14 octobre 2016 ;

Envoyé en préfecture le 21/10/2016

Reçu en préfecture le 21/10/2016

Annexes : 1

ID : 064-01000718-20161020-D2016_1-2-DE

24 octobre 2016

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Compte tenu des observations,

Le Conseil municipal

Adopte, après en avoir délibéré, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du jeudi 15 septembre 2016.

après avoir délibéré **à l'unanimité des votants.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
Le 21 octobre 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 21 octobre 2016

Jean-Jacques SELLÈS

Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport



Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le vingt octobre à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 27

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS,
Maire

Date de convocation : 14/10/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Michel POËT, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Marie-Agnès CHAPGIER, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Laurent PRIMAULT donne pouvoir à Jean-Pierre DANGLEHANT, Patricia LASANTÉ donne pouvoir à Gérard ARNAUD, Geneviève BARBERON donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Thierry GARDETTE donne pouvoir à Bernard DECHENAU, Annie CHAUVÉ donne pouvoir à Colette GACHE, Nicolas CLAISSE donne pouvoir à Alain MUTZIG

Absentes : Sabrina REINHART, Anna AGOSTHINO GABRIEL

Secrétaire de séance : Sylvaine COPONAT

Objet : Modification du tableau des effectifs

Délibération n° : 2016_103

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 en date du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 en date du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 en date du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n° 2016-85 en date du 15 septembre modifiant le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 20 septembre 2016,

24 octobre 2016

Vu l'avis favorable de la Commission Ville fonctionnelle et institutionnelle en date du 03 octobre 2016,

Vu les avis favorables du Comité Technique (CT) en date du 30 août 2016 et du 13 octobre 2016,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de procéder aux nominations liées aux avancements de grade, aux reclassements d'agents, au départ et à l'arrivée de certains agents, ainsi qu'aux réorganisations de service ;

Considérant qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant du grade d'ouverture du poste, dans les conditions fixées par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Considérant que la date d'effectivité des modifications actées est celle à laquelle la présente délibération aura acquis son caractère exécutoire, sauf mention expresse spécifique ;

Le Conseil municipal

Adopte la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière technique

Transformation de 8 postes d'adjoints techniques de 2ème classe à temps non complet 19h30 en 8 postes d'adjoints techniques de 2ème classe à temps non complet 21h.

Filière animation

Transformation d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet 22h en un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet 17h30.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant du grade d'ouverture du poste, dans les conditions fixées par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier du niveau de diplôme requis pour le passage du concours permettant d'accéder au grade concerné.

Inscrit le montant de la dépense au chapitre 012 du budget de la Ville.

après avoir délibéré **à l'unanimité des votants.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Envoyé en préfecture le 21/10/2016
Reçu en préfecture le 21/10/2016
Affiché le **24 octobre 2016**
ID : 039 / 13746713 / 2016100000013 / 131 DE

Pour copie conforme,
Le 21 octobre 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 21 octobre 2016

Jean-Jacques SELLÈS

**Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport**



Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le vingt octobre à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 27

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS,
Maire

Date de convocation : 14/10/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Michel POËT, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Marie-Agnès CHAPGIER, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Laurent PRIMAULT donne pouvoir à Jean-Pierre DANGLEHANT, Patricia LASANTÉ donne pouvoir à Gérard ARNAUD, Geneviève BARBERON donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Thierry GARDETTE donne pouvoir à Bernard DECHENAU, Annie CHAUVE donne pouvoir à Colette GACHE, Nicolas CLAISSE donne pouvoir à Alain MUTZIG

Absentes : Sabrina REINHART, Anna AGOSTHINO GABRIEL

Secrétaire de séance : Sylvaine COPONAT

Objet : Liste des emplois bénéficiant d'une concession de logement pour nécessité absolue de service

Délibération n° : 2016_104

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 en date du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 en date du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 21,

Vu les articles R.2124-64 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte,

Vu la délibération n° 2015-36 fixant la liste des emplois bénéficiant d'une concession de logement pour nécessité absolue de service,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 20 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville fonctionnelle et institutionnelle en date du 03 octobre 2016,

Vu les avis favorables du Comité Technique (CT) en date du 13 octobre 2016,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leur fonction ;

Considérant qu'un logement de fonction peut être attribué après avis du Comité Technique ;

Considérant que les concessions pour nécessité absolue de service sont réservées notamment aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité ;

Considérant que ces concessions de logement pour nécessité absolue de service sont octroyées à titre gratuit pour le logement « nu » mais que les autres charges sont supportées par le bénéficiaire (réparations locatives et charges locatives : eau, gaz, électricité, chauffage, assurance contre les risques locatifs) ;

Le Conseil municipal

Abroge la délibération n° 2015-36 fixant la liste des emplois bénéficiant d'une concession de logement pour nécessité absolue de service,

Fixe la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la Ville de Chassieu comme suit :

- Gardien du complexe TISSERAND et du groupe scolaire des TARENTELLLES :
 - Appartement T5, 1 bis avenue des Églantines.
- Gardien du complexe du RAQUIN et du groupe scolaire PERGAUD :
 - Appartement T2 bis, 15 rue de la République.
- Gardien du complexe tennistique, du stade FONLUPT et du groupe scolaire PRADEL :
 - Appartement T3, 125 rue des Roberdières.
- Gardien en charge de la surveillance et de l'entretien du Karavan théâtre :
 - Appartement T4, 46 rue de la République.
- Responsable du secteur maintenance et entretien des équipements sportifs et gardien du groupe scolaire du CHÂTENAY :
 - Appartement T5, 23 chemin du Châtenay.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document octroyant ce type de concession, dans le respect des limites et conditions énoncées dans la présente.

Envoyé en préfecture le 21/10/2016

Reçu en préfecture le 21/10/2016

Avis en date du **24 octobre 2016**

D 1009 2016 0710 0001 03 02 16 104 05

après avoir délibéré à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
Le 21 octobre 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 21 octobre 2016

Jean-Jacques SELLÈS

Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport



Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le vingt octobre à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 27

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS,
Maire

Date de convocation : 14/10/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Michel POËT, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Marie-Agnès CHAPGIER, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Laurent PRIMAULT donne pouvoir à Jean-Pierre DANGLEHANT, Patricia LASANTÉ donne pouvoir à Gérard ARNAUD, Geneviève BARBERON donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Thierry GARDETTE donne pouvoir à Bernard DECHENAU, Annie CHAUVE donne pouvoir à Colette GACHE, Nicolas CLAISSE donne pouvoir à Alain MUTZIG

Absentes : Sabrina REINHART, Anna AGOSTHINO GABRIEL

Secrétaire de séance : Sylvaine COPONAT

Objet : Avenant n°3 au marché PI-13-12 : « Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multi-activités au gymnase du Raquin »

Délibération n° : 2016_105

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions réglementaires applicables aux marchés publics,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique (MOP),

Vu le budget de la Ville de Chassieu,

Vu le marché n°PI-13-12 relatif à la maîtrise d'œuvre de la salle multi-activités connexe au gymnase du Raquin, pour un montant de 69 009,20 € TTC, en date du 03 mai 2013 et attribué au groupement appelé AA GROUP du nom de son mandataire,

Vu l'avenant n°1 notifié au titulaire le 03 juillet 2013 et fixant le montant de l'enveloppe travaux à 600 206,62 € TTC,

Vu l'avenant n°2 notifié au titulaire le 12 janvier 2015 et augmentant le montant initial du marché de + 51,83 %,

Vu le projet d'avenant n°3 ci-annexé d'un montant de 8 987,33 € TTC,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 20 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville harmonieuse en date du 05 octobre 2016,

Considérant la cessation d'activité de l'entreprise LADRET – Lot n°3 : « Charpente bois – couverture – bardage » intervenue en cours de chantier ayant nécessité l'interruption des travaux de construction de la salle multi-activités (notifié par ordre de service le 26 novembre 2015) ;

Considérant qu'afin de pouvoir reprendre les travaux de construction, une nouvelle consultation du lot s'est avérée nécessaire ;

Considérant que ce dossier a été élaboré en prenant en compte les travaux déjà réalisés et en intégrant les ajustements vus en phase de chantier avec le bureau de contrôle et les entreprises ;

Considérant que ces événements ont nécessité une reprise des études liées au dossier de consultation des entreprises et conduisent à un allongement de la phase globale des travaux ;

Considérant que les prestations supplémentaires demandées se rapportent à des missions indissociables des prestations du marché initial ;

Considérant que le pourcentage d'augmentation de la rémunération de la maîtrise d'œuvre par rapport au montant initial du marché est donc de 64,85 % ;

Le Conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché PI-13-12 pour un montant de 8 987,33 € HT, soit une nouvelle augmentation de +8,58 %, entraînant une hausse globale du montant initial du marché de +64,85 % tout avenant confondu,

Dit que la dépense correspondant à cette opération est inscrite au budget 2016 en section de fonctionnement, chapitre 011.

après avoir délibéré **à l'unanimité des votants.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Envoyé en préfecture le 21/10/2016
Reçu en préfecture le 21/10/2016
Affiché le **24 octobre 2016**
ID : 000 216902718 2016 1026 02016 107 002

Pour copie conforme,
Le 21 octobre 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 21 octobre 2016

Jean-Jacques **SELLÈS**


Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport

Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le vingt octobre à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 27

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS,
Maire

Date de convocation : 14/10/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Michel POËT, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Marie-Agnès CHAPGIER, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Laurent PRIMAULT donne pouvoir à Jean-Pierre DANGLEHANT, Patricia LASANTÉ donne pouvoir à Gérard ARNAUD, Geneviève BARBERON donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Thierry GARDETTE donne pouvoir à Bernard DECHENAU, Annie CHAUVE donne pouvoir à Colette GACHE, Nicolas CLAISSE donne pouvoir à Alain MUTZIG

Absentes : Sabrina REINHART, Anna AGOSTHINO GABRIEL

Secrétaire de séance : Sylvaine COPONAT

Objet : Avenant n°1 au marché T-15-07-08 : « Construction d'une salle multi-activités au gymnase du Raquin » - Lot n°8 : « Électricité »

Délibération n° : 2016_106

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions réglementaires applicables aux marchés publics,

Vu le budget de la Ville de Chassieu,

Vu le marché n° T-15-07-08 : « Construction d'une salle multi-activités au gymnase du Raquin » - Lot n°8 : « Électricité » passé avec la société BLEU ELECTRIQUE en juin 2015,

Vu le projet d'avenant n°1 annexé à la présente,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 20 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville harmonieuse en date du 05 octobre 2016,

Envoyé en préfecture le 21/10/2016

Reçu en préfecture le 21/10/2016

Affiché le

24 octobre 2016

ID : 680 210962718 20161020 D2016 100 DE

Considérant l'aléa de chantier portant sur l'obligation de couper, lors de la réalisation des travaux, les câbles des réseaux électriques passant dans la zone de chantier ;

Considérant que suite au passage du bureau de contrôle il a été demandé de procéder au pré câblage des éléments de sécurité incendie dans la zone du bureau pour permettre le raccordement à l'alarme commune ;

Considérant la nécessité de la pose de prises supplémentaires afin d'éviter l'usage de multi-prises pouvant représenter un danger ;

Considérant que ces prestations supplémentaires entraîne une plus-value de + 1 095 € HT soit + 1 314 € TTC, soit une hausse de +5,90 % du montant initial du marché ;

Le Conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché T-15-07-08 : « Construction d'une salle multi-activités au gymnase du Raquin » - Lot n°8 : « Électricité », pour un montant de + 1 095 € HT, entraînant une hausse globale du montant initial du marché de +5,90 %,

Dit que la dépense est inscrite au budget 2016, section investissement, chapitre 011.

après avoir délibéré **à l'unanimité des votants.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
Le 21 octobre 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 21 octobre 2016

Jean-Jacques SELLÈS

Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport



Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le vingt octobre à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 27

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS,
Maire

Date de convocation : 14/10/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Michel POËT, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Marie-Agnès CHAPGIER, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Laurent PRIMAULT donne pouvoir à Jean-Pierre DANGLEHANT, Patricia LASANTÉ donne pouvoir à Gérard ARNAUD, Geneviève BARBERON donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Thierry GARDETTE donne pouvoir à Bernard DECHENAU, Annie CHAUVÉ donne pouvoir à Colette GACHE, Nicolas CLAISSE donne pouvoir à Alain MUTZIG

Absentes : Sabrina REINHART, Anna AGOSTHINO GABRIEL

Secrétaire de séance : Sylvaine COPONAT

Objet : Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

Délibération n° : 2016_107

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les conventions et les conditions particulières de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement et les conditions générales de la prestation de service ordinaire ;

Vu la Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires ;

Vu les orientations de la commune de Chassieu pour poursuivre et développer des actions en faveur des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans révolus ;

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 20 septembre 2016 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ville active en date du 03 octobre 2016 ;

Envoyé en préfecture le 21/10/2016

Reçu en préfecture le 21/10/2016

Affiché le **24 octobre 2016**

ID : 009-216002718-20161020-D2016-107-DE

Considérant que par leur action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte, à la prévention des exclusions, au maintien des liens familiaux ;

Considérant la nécessité de poursuivre les engagements contractuels pris avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour conduire une politique globale en direction des moins de 18 ans.

Le Conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service (convention, avenant, états statistiques...), à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et la commune de Chassieu ;

Dit que les recettes seront inscrites au budget principal de la Ville au chapitre 74, nature 7478.

après avoir délibéré **à l'unanimité des votants.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
Le 21 octobre 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 21 octobre 2016

Jean-Jacques SELLÈS

Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport



Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le vingt octobre à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 27

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS,
Maire

Date de convocation : 14/10/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Michel POËT, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Marie-Agnès CHAPGIER, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Laurent PRIMAULT donne pouvoir à Jean-Pierre DANGLEHANT, Patricia LASANTÉ donne pouvoir à Gérard ARNAUD, Geneviève BARBERON donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Thierry GARDETTE donne pouvoir à Bernard DECHENAU, Annie CHAUVE donne pouvoir à Colette GACHE, Nicolas CLAISSE donne pouvoir à Alain MUTZIG

Absentes : Sabrina REINHART, Anna AGOSTHINO GABRIEL

Secrétaire de séance : Sylvaine COPONAT

Objet : Convention de subvention annuelle à intervenir entre la Métropole de Lyon et le Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Chassieu pour l'année 2016

Délibération n° : 2016_108

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 20 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville active en date du 03 octobre 2016,

Vu le projet de convention relatif à la subvention annuelle à intervenir entre la Métropole de Lyon et la Ville de Chassieu pour la mise en œuvre du Conservatoire de Musique et de Danse ci-annexé,

Considérant la volonté politique de la Métropole de Lyon d'accompagner le Conservatoire de Musique et de Danse de Chassieu dans la réalisation de ses activités d'intérêt général par l'octroi d'une subvention de 167 727 € pour l'année 2016,

Envoyé en préfecture le 21/10/2016

Reçu en préfecture le 21.10.2016

Attesté le

24 octobre 2016

ID : 000 216902 *19-2016*020 D018 100/06

Considérant que l'octroi de cette subvention est matérialisé par la signature d'une convention à intervenir entre la Ville de Chassieu et la Métropole de Lyon (projet ci-annexé),

Considérant que cette convention a pour objet, d'une part, de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre du développement de l'action proposée par le Conservatoire municipal et acceptée par la Métropole et, d'autre part, de rappeler les règles d'utilisation de la subvention apportée par la Métropole,

Le Conseil municipal

Autorise le Maire à signer la convention de subvention annuelle pour l'année 2016 à intervenir entre la Métropole de Lyon et le Conservatoire de Musique et de Danse pour un montant de 167 727 €.

Dit que le montant de la subvention sera inscrit, en section de fonctionnement, du budget annexe du Conservatoire de Musique et de Danse.

après avoir délibéré **à l'unanimité des votants.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
Le 21 octobre 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 21 octobre 2016

Jean-Jacques SELLÈS

Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le vingt octobre à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 27

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS,
Maire

Date de convocation : 14/10/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Michel POËT, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Marie-Agnès CHAPGIER, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Laurent PRIMAULT donne pouvoir à Jean-Pierre DANGLEHANT, Patricia LASANTÉ donne pouvoir à Gérard ARNAUD, Geneviève BARBERON donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Thierry GARDETTE donne pouvoir à Bernard DECHENAU, Annie CHAUVÉ donne pouvoir à Colette GACHE, Nicolas CLAISSE donne pouvoir à Alain MUTZIG

Absentes : Sabrina REINHART, Anna AGOSTHINO GABRIEL

Secrétaire de séance : Sylvaine COPONAT

Objet : Demande de subvention d'investissement à la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour la réhabilitation et l'extension du bâtiment communal accueillant la structure multi-accueil « Pirouette »

Délibération n° : 2016_109

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville solidaire du 05 octobre 2016,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux sur le bâtiment communal accueillant le multi-accueil « Pirouette » ,

Considérant les possibilités de subvention existantes auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le projet de travaux envisagés par la Ville,

Envoyé en préfecture le 21/10/2016

Reçu en préfecture le 21/10/2016

Affiché le

24 octobre 2016

ID : 069 216902718 20161020-D2016 109-DE

Le Conseil Municipal

Autorise Monsieur le Maire a sollicité auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention d'investissement ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

après avoir délibéré **à l'unanimité des votants.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
Le 21 octobre 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 21 octobre 2016

Jean-Jacques SELLÈS

Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport

